

## CONSIGNES PARTICULIERES DE SECURITE POUR LES AGRAFEUSES PNEUMATIQUES

### Consignes de sécurité de l'agrafeuse pneumatique

1. Vérifiez avant chaque opération que la sécurité et le mécanisme d'enclenchement fonctionnent correctement et que tous les écrous et boulons sont bien serrés.
2. Ne procédez à aucune modification de l'agrafeuse pneumatique sans l'autorisation expresse du fabricant.
3. Ne démontez ou rendez inopérante aucune partie de l'agrafeuse pneumatique tel le palpeur de sécurité.
4. N'effectuez pas de "réparations d'urgence", sans les outils et équipements adéquats.
5. L'agrafeuse pneumatique doit être entretenue correctement et à intervalles réguliers, en conformité avec les instructions du fabricant.
6. Évitez d'affaiblir ou d'endommager l'outil, par exemple en:
  - Poinçonnant ou gravant ;
  - Effectuant des modifications non autorisées par le fabricant ;
  - Suivant des matrices à base de matériaux durs comme l'acier ;
  - Le laissant tomber ou le poussant sur le sol ;
  - Utilisant de l'appareil comme un marteau ;
  - Exerçant une force excessive de quelque nature que ce soit.
7. Seules les agrafes indiquées dans les instructions d'utilisation peuvent être utilisées dans l'agrafeuse pneumatique.
8. Seuls l'alimentation courante et les lubrifiants mentionnés dans les instructions d'utilisation peuvent être utilisés.
9. Les agrafeuses pneumatiques marquées d'un triangle équilatéral inversé, tenant sur une pointe, ne peuvent être utilisées qu'avec un palpeur de sécurité valide.
10. Les agrafeuses pneumatiques équipées de déclencheur par contact intermittent ou déclencheur par contact continu, portant le symbole « Ne pas utiliser sur échafaudages, échelles », ne peuvent être utilisés dans des cas spécifiques tels que :
  - en cas de changement d'une zone de travail à l'autre impliquant l'utilisation d'échafaudages, escaliers, échelles, ou constructions de type échelle, par exemple : lattes de toit ;
  - la fermeture de boîtes ou caisses ;
  - l'installation de systèmes de sécurité pour le transport, par exemple sur les véhicules et les wagons ;
11. Pour l'entretien des agrafeuses pneumatiques, seules les pièces de rechange spécifiées par le fabricant ou son mandataire peuvent être utilisées.

12. Les réparations doivent être effectuées uniquement par des agents mandatés par le fabricant ou par d'autres spécialistes, en tenant dûment compte des informations mentionnées dans les instructions d'utilisation.

NOTE: On appelle spécialistes ceux qui, de par leur formation professionnelle ou leur expérience, ont le savoir-faire suffisant dans le domaine des agrafeuses pneumatiques et sont suffisamment familiers avec les réglementations gouvernementales concernant la protection industrielle, les règlements de prévention d'accidents, les directives et réglementations techniques généralement reconnues (par exemple, les normes CEN et CENELEC, Organisations européennes de normalisation dans le domaine de l'électrotechnique), pour être en mesure d'évaluer le niveau de sécurité d'utilisation d'agrafeuses pneumatiques.

13. Les pieds pour le montage des agrafeuses pneumatiques à un support comme par exemple un établi, doivent être conçus et confectionnés par le fabricant de pieds de manière à ce que l'agrafeuse pneumatique puisse être fixée sûrement pour l'usage prévu, évitant par là même tout dommage, distorsion ou déplacement.